

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le jeudi 25 avril 2019 à 9 heures, Salle Robert-Giffard, 10, rue Hugues-Pommier.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Est également présente: Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Est absente: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que le certificat de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA5-2019-0086 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens portant sur les points inscrits à l'ordre du jour

Adoption des règlements

CA5-2019-0087 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53152Ra et 53163Pb, R.C.A.5V.Q. 233 (Projet d'aménagement d'un stationnement incitatif en**

bordure du boulevard Sainte-Anne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2019-021

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53152Ra et 53163Pb*, R.C.A.5V.Q. 233 (Projet d'aménagement d'un stationnement incitatif en bordure du boulevard Sainte-Anne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 9 h 02, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement